

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/09/2024 - 7338 - 2022 B 01325 - 918 587 858 - A.I.P.C

DÉPOSÉ LE
03 SEP. 2024
1.
Tribunal de Commerce de Compiègne
N° **7338**
Le Greffier

BILAN SIMPLIFIÉ



DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [A.I.P.C - SIREN : 918587858]						Néant ☐							
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]						Durée de l'exercice précédent [5]							
						Exercice N clos le [31/12/2023]		Exercice N-1 clos le [31/12/2022]					
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012									
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016									
	Immobilisations corporelles	028	29 457	030	8 194	21 263	22 555						
	Immobilisations financières (1)	040		042									
	TOTAL I (5)	044	29 457	048	8 194	21 263	22 555						
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	11 000	052		11 000	4 900						
	Stocks marchandises	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066									
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	10 457	070		10 457	9 575						
	Créances autres (3)	072	3 611	074		3 611	6 691						
	Valeurs mobilières de placement	080		082									
	Disponibilités	084	39 832	086		39 832	13 925						
Charges constatées d'avance	092		094										
TOTAL II	096	64 900	098		64 900	35 091							
TOTAL GENERAL (I + II)		110	94 357	112	8 194	86 163	57 646						
PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		200		200							
	Ecart de réévaluation	124											
	Réserve légale	126		20									
	Réserves réglementées	130											
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131											
	Report à nouveau	134		1 629									
	Résultat de l'exercice	136		32 339		1 649							
	Subventions d'investissement	137											
	Provisions réglementées	140											
	TOTAL I	142		34 188		1 849							
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		10 719		14 255							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		14 464		20 416							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	0	172	5 707								
	Comptes courants d'associés	173		21 085		13 364							
	Autres dettes	175				7 762							
	Produits constatés d'avance	174											
TOTAL III	176		51 975		55 797								
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		86 163		57 646							
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	7 056							
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	6 042							
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184								

CAP GESTION
21 rue de Resson
60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
Tél. 06 82 83 26 49
SELASU au capital de 200€
Siret 847 968 070 00015 - Naf 7022Z

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise A.I.P.C - SIREN : 918587858														
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	N-1 clos le 31/12/2022			
Ventes de marchandises				209				210						
Production vendue biens				215				214		112 324				
Production vendue services				217				218			39 477			
Production stockée								222						
Production immobilisée								224						
Subventions d'exploitation reçues								226						
Autres produits								230		4 175				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	116 499	39 477		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234						
Variation de stock (marchandises)								236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		42 259	28 629			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240		-6 100	-4 900			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		34 553	11 257			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		750		244	750 312			
Rémunérations du personnel								250						
Charges sociales								252						
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254		6 327	1 866			
Dotations aux provisions								256						
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262						
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260										
Total des charges d'exploitation (II)										264	77 789	37 164		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270	38 710	2 313		
Produits financiers				(III)				280						
Produits exceptionnels				(IV)				290						
Charges financières				(V)				294		664	373			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300						
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		(VI)		348								
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		5 707	291			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310	32 339	1 649		
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	32 339	314
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316						
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318						
		Provisions non déductibles						322						
		Impôts et taxes non déductibles						324		5 707				
		Divers et intérêts excédentaires		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		330				
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251				
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
Dédutions		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987			342			
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989						
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138						
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
		ZFANG 44 quaterdecies		345										
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992		Zone de développement prioritaire		993						
		Créance report en arrière du déficit						346			350			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)						655						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						643						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						645						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						647						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						648						
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641						
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990						
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649								
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	38 046	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)											356			
Déficits antérieurs reportables												360		
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	38 046	372	

CAP GESTION
 21 rue de Rezzons
 60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
 Tél. 06 82 83 26 49
 SELASU au capital de 200€
 Siret 847 988 070 00015 - Naf 7022Z

11

11

11

**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

EXERCICE CLOS LE 31/12/23

L'an deux mil Vingt quatre et le 7 mai à 14 heures, L'actionnaire de la société AIPC, SASU au capital de 200 euros, dont le siège social est au 14 Rue de Vichellers, 60350 CHELLES s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

ASSOCIE PRESENT

- Monsieur DHERBOMEZ Théo, propriétaire de 200 actions, numérotées de 1 à 200.

L'assemblée est présidée par Mr DHERBOMEZ Théo.

Le président constate que l'actionnaire présent possède 200 actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGL,
- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31/12/23,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,

- Affectation du résultat au 31/12/23,
- Fixation de la rémunération de gérance.

L'assemblée générale donne acte à la présidence :

De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition de l'associé pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, le président rappelle les objectifs pour l'exercice en cours et définit le budget prévisionnel 2024. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé, sur rapport de la présidence, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constatent l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce code et donc l'absence d'impôt société normalement acquitté sur ces dépenses.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/23, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 32339 euros.

La Société est soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prescrit par la loi, approuve les conventions visées aux articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 mentionnées au dit rapport.

Chacune des dites conventions soumises à un vote, a été approuvée par l'associé ayant droit au vote sur les dites conventions.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus en entier au président pour l'exercice clos le 31/12/23 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire, considérant que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice s'élevant à 32339 euros, décide de l'affectation suivante :

- en report à nouveau 32339 euros

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

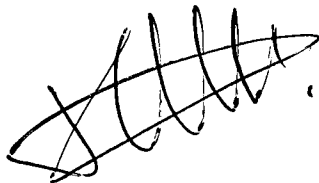
L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer la fonction de gérance.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui lecture faite a été signé par l'actionnaire.

Le Président
Théo DHERBOMEZ



**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

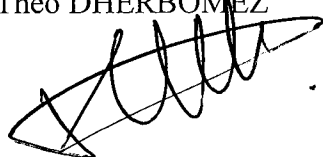
EXERCICE CLOS LE 31/12/23

Elle décide d'affecter :

Le bénéfice de 32339 euros de la manière suivante :

- en report à nouveau 32339 euros

Le Président
Théo DHERBOMEZ



**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

RAPPORT DE GERANCE

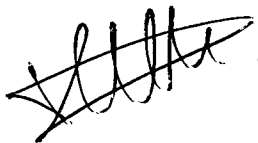
EXERCICE CLOS LE 31/12/23

Le produit courant d'exploitation est de 116499 euros.

Les charges d'exploitation sont de 77789 euros.

L'activité de l'exercice du 01/01/23 au 31/12/23 dégage un résultat bénéficiaire de 32339 euros.

Le Président
Théo DHERBOMEZ

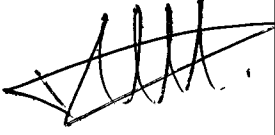


**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

N° d'ordre	Associés	Actions	Signature
1	Monsieur DHERBOMEZ THEO	200	

**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

ANNEXE

- NEANT

CAP GESTION
27 rue de Ressons
60190 Cournay-sur-Aronde
Tél. 06 82 83 26 49
SELASU au capital de 200€
Siret 827 888 878 88810 - Naf 7822Z

